

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2826

25 novembre 2008

### SOMMAIRE

1903 Equity Fund Luxembourg .....	135626	Jasmin Holdings S.à r.l. ....	135602
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 3) S. à r.l. ....	135638	Kalmus Financière S.A. ....	135640
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 4) S.à r.l. ....	135610	Kieffer et Thill S.à r.l. ....	135640
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l. ....	135604	Lion/Visor Lux 1 .....	135640
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l. ....	135615	LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l. ....	135623
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l. ....	135607	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. .....	135630
Annen SA .....	135637	Lux Schum S.A. ....	135602
Art Security (Luxembourg) .....	135636	Mare Tyrrenum S.à r.l. ....	135626
Aviapartner Group S.A. ....	135627	MFG International, S.à r.l. ....	135636
Azzura S.A. ....	135644	Midi 23 .....	135636
Beckham Management .....	135635	Morgan Stanley Infrastructure S.A. ....	135620
Biofueltechnics S.A. ....	135641	Peramia S.à r.l. ....	135637
B-Part s.à r.l. ....	135613	Pian Luxembourg S.A. ....	135617
Bridged Management S.A. ....	135627	Pos Invest S.à r.l. ....	135619
Broglen S.à r.l. ....	135618	Promilux S.A. ....	135641
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A. ..	135614	Pyxis S.A. ....	135625
Carrelages de Cillia S.à r.l. ....	135642	Raley S.A. ....	135636
CETP bigmouthmedia S.à r.l. ....	135614	Rayol Films S.A. ....	135625
CETP Investment 1 S.à r.l. ....	135609	Rayol Films S.A. ....	135625
Clearstream Banking S.A. ....	135634	RCSL .....	135619
Clerical Medical Europe Financial Services S.à r.l. ....	135638	Ruvo SA .....	135647
Credit Suisse Tower Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	135602	Schwarzer Peter S.à r.l. ....	135638
Dotcorp Finance III Private Equity Fund .....	135628	Securities and Assets S.A. ....	135634
DSI International Luxembourg S.à r.l. ..	135636	Société de Participations François Muller .....	135637
Egerton S.à r.l. ....	135618	Swiss Life Funds (LUX) Management Com- pany .....	135638
Endurance HC Delta S.à r.l. ....	135641	Sword Technologies S.A. ....	135619
Forgal S.A. ....	135618	Titan Investments .....	135637
France TopCo S. à r.l. ....	135636	Villeurbanne PropCo S.à r.l. ....	135640
Glavyc SA .....	135639	Weinberg Real Estate S.à r.l. ....	135633
Intekbio S.A. ....	135635	Willingboro Holding S.A. ....	135642
		Wivano SA .....	135640
		WP Merger S. à r.l. ....	135610
		Zademar S.A. ....	135639

**Lux Schum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 89.699.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 31 juillet 2008*

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs à savoir:

- Monsieur Henri Schumacher, demeurant 111, rue Principale L-5480 Wormeldange
- Mademoiselle Verena Schumacher, demeurant 111 Rue Principale L-5480 Wormeldange
- Madame Lidia Marques, demeurant 111, rue Principale L-5480 Wormeldange

Les mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes, à savoir PME Xpertise Sàrl, ayant son siège social au 13, rue de la Libération L-5969 Itzig (RCSL B 100.087). Le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008143374/4376/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.031.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2008, ce qui suit:

- D'accepter, la démission de M. Paul Kremer de son poste de gérant de la Société, avec effet au 24 Octobre 2008;
- De nommer en son remplacement, avec effet au 24 octobre 2008 et pour une durée indéterminée, M. Georges Zimer né le 7 août 1963 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg.
- De confirmer que le Conseil de Gérance se compose désormais comme tel:

\* M. Germain Trichies, gérant,

\* M. Mario Meisch, gérant,

\* M. Fernand Schaus, gérant et,

\* M. Georges Zimer, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008143375/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Jasmin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.691.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of October.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Gaia Real Estate Holdings, S.à r.l., with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, R.C.S. Luxembourg B 120.127,

here represented by Mr Alex van ZEELAND, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy given on 24 October 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

-that it is the sole actual shareholder of JASMIN HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on November 2, 2006, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2415 of December 28, 2006;

-that the sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2. (first paragraph).** The corporation may offer management services to the companies of the Group or to any other company. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Gaia Real Estate Holdings, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-53 67 Schuttrange, 64, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.127,

ici représentée par Monsieur Alex van ZEELAND, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange,

en vertu d'une procuration signée le 24 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: -Qu'elle est la seule et unique associée de la société JASMIN HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2006, publié au Memorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2415 du 28 décembre 2006; -Qu'elle a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** La société a pour objet la prestation de services administratifs tant aux sociétés du groupe qu'à toutes autres sociétés. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations"

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

135604

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van ZEELAND, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008. LAC/2008/43458. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008142662/220/74.

(080168201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.605.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.473,

in its capacity of sole shareholder of AMP Capital Investors (Infrastructure No. 2) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.605, incorporated on 18 March 2008 pursuant to a deed of prenamed notary, published on 29 April 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1061 (the "Company"),

here represented by Brabara MALANIUK, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29th October 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form without par value to twenty-five thousand and sixty-six euro (EUR 25,066) divided into ten thousand (10,000) shares in registered form without par value by the issue of nine thousand five hundred (9,500) new shares in registered form without par value.

*Intervention - subscription - payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine thousand five hundred (9,500) new shares of the Company, in registered form and without par value, and to have it fully paid up

by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts British pounds instead of euros as currency of its capital effective as at 00.01 a.m. on October 29, 2008. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on October 28, 2008, without changing the number of the existing shares.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary which will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt a nominal value per share which will be set at one British pound (GBP 1.-). Each existing share will therefore be splitted by two (2) and, consequently, the number of shares of the Company will be twenty thousand (20,000).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolutions, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand

British pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

*Declaration*

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B,

en sa capacité d'associé unique d'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.605, constituée le 18 mars 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire prénommé, publié le 29 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061 (la «Société»),

ici représentée par Barbara MALANIUK, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première décision*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent soixante-six euros (EUR 12.566,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de vingt-cinq mille soixante-six euros (EUR 25.066,-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission de neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales, sous forme nominative et sans valeur nominale.

#### *Intervention - souscription - libération*

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative et sans valeur nominale, et les avoir libérées entièrement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.566,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième décision*

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société de la livre sterling en remplacement de l'euro comme devise de son capital social avec effet à 00h01 le 29 octobre 2008. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 28 octobre 2008, sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été donnée au notaire et sera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

#### *Troisième décision*

L'Associé Unique décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales qui sera fixée à une (1) livre sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale existante sera ainsi divisée par deux (2) et, par conséquent, le nombre des parts sociales de la Société sera de vingt mille (20.000).

#### *Quatrième décision*

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008, LAC/2008/44695. — Reçu soixante-deux euros quatre-vingt-trois cents

Eur 0,5% = 62,83.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008142667/5770/140.

(080168091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.830.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.473,

in its capacity of sole shareholder of AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.830, incorporated on 18 March 2008 pursuant to a deed of prenamed notary, published on 9 May 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1148 (the "Company"),

here represented by Mrs Barbara MALANIUK, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 October, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form without par value to twenty-five thousand and sixty-six euro (EUR 25,066) divided into ten thousand (10,000) shares in registered form without par value by the issue of nine thousand five hundred (9,500) new shares in registered form without par value.

*Intervention - subscription - payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine thousand five hundred (9,500) new shares of the Company, in registered form and without par value, and to have it fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts British pounds instead of euros as currency of its capital effective as at 00.01 a.m. on October 29th, 2008. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on October 28th, 2008, without changing the number of the existing shares.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary which will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt a nominal value per share which will be set at one British pound (GBP 1.-). Each existing share will therefore be splitted by two (2) and, consequently, the number of shares of the Company will be twenty thousand (20,000).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolutions, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up."

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.473,

en sa capacité d'associé unique d'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.830, constituée le 18 mars 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire prénommé, publié le 9 mai 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1148 (la «Société»),

ici représentée par Madame Barbara MALANIUK, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent soixante-six euros (EUR 12.566,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de vingt-cinq mille soixante-six euros (EUR 25.066,-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission de neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales, sous forme nominative et sans valeur nominale.

#### *Intervention - souscription - libération*

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative et sans valeur nominale, et les avoir libérées entièrement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent soixante-six euros (EUR 12.566,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société de la livre sterling en remplacement de l'euro comme devise de son capital social avec effet à 00h01 le 29 octobre 2008. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 28 octobre 2008, sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été donnée au notaire et sera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales qui sera fixée à un (1) livre sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale existante sera ainsi divisée par deux (2) et, par conséquent, le nombre des parts sociales de la Société sera de vingt mille (20.000).

#### *Quatrième décision*

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008. LAC/2008/44697. — Reçu soixante-deux euros quatre-vingt-trois cents

Eur 0,5% = 62,83.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008142674/5770/140.

(080168098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

### **CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.127.

#### *Extrait l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 5 novembre 2008*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 5 novembre 2008 que:

- l'assemblée a accepté la démission de Wolfgang Hanrieder, né le 04 décembre 1960 à Munich, Allemagne, de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

*CETP Investment 1 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008143344/9232/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 278.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 29 octobre 2008 que l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Vince Tallent de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 août 2008 et a nommé la personne suivante en tant que gérant et chief financial officer de la Société à partir du 20 octobre 2008 et ce jusqu'à la prochaine décision de l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société:

- Monsieur Jean Mandeville, gérant, né le 24 février 1960 à Brasschaat, Belgique, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg,

de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- M. Jean Mandeville;

- M. Martin Lippert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008143372/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.471,

in its capacity of sole shareholder of AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.617, incorporated on 7 May 2008 pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, published on 11 June 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1443 (the "Company"),

here represented by M<sup>e</sup> Barbara MALANIUK, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29th October 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form

without par value to twenty-five thousand and sixty-six euro (EUR 25,066) divided into ten thousand (10,000) shares in registered form without par value by the issue of nine thousand five hundred (9,500) new shares in registered form without par value.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine thousand five hundred (9,500) new shares of the Company, in registered form and without par value, and to have it fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts British pounds instead of euros as currency of its capital effective as at 00.01 a.m. on October 29, 2008. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on October 28, 2008, without changing the number of the existing shares.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary which will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt a nominal value per share which will be set at one British pound (GBP 1.-). Each existing share will therefore be splitted by two (2) and, consequently, the number of shares of the Company will be twenty thousand (20,000).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolutions, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately at thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

*Declaration*

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.471,

en sa capacité d'associé unique d'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.617, constituée le 7 Mai 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire Joseph Elvinger, publié le 11 Juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1443 (la «Société»),

ici représentée par M<sup>e</sup> Barbara MALANIUK, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l., est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première décision*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent soixante six euros (EUR 12.566,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de vingt-cinq mille soixante six euros (EUR 25.066,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission de neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales, sous forme nominative et sans valeur nominale.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative et sans valeur nominale, et les avoir libérées entièrement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.566,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième décision*

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société de la livre sterling en remplacement de l'euro comme devise de son capital social avec effet à 00h01 le 29 octobre 2008. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 28 octobre 2008, sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été donnée au notaire et sera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

#### *Troisième décision*

L'Associé Unique décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales qui sera fixée à une (1) livre sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale existante sera ainsi divisée par deux (2) et, par conséquent, le nombre des parts sociales de la Société sera de vingt mille (20.000).

#### *Quatrième décision*

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

#### *Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008, LAC/2008/44690. — Reçu soixante-deux euros quatre-vingt-trois cents.

Eur 0,5%= 62,83.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008142683/5770/140.

(080168178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**B-Part s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, route de Martelange - Z.A. Riesenhof.  
R.C.S. Luxembourg B 142.810.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

Monsieur Bernard PERPETE, expert comptable, domicilié à B-4100 Seraing - rue Couperin, 44.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "B-PART s.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La société peut également accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100 €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009

*Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Monsieur Bernard PERPETE.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

135614

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000.-) euros. Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Bernard PERPETE, précité, qui accepte son mandat.

La société est valablement engagée par la signature exclusive et individuelle du gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8821 Koetschette, rue de Martelange — Z.A. Riesenhof.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Perpete, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 5 novembre 2008. Relation: RED/2008/1351. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents (€ 62,50) à 0,5 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 novembre 2008.

LEONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008142927/240/73.

(080167834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.023.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 octobre 2008*

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

- Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Madame Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Certifié conforme

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

M. LENOIR / G. GUISSARD

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008143707/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 5 Novembre 2008*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 5 Novembre 2008 que:

- l'assemblée a accepté la démission de Wolfgang Hanrieder, né le 04 décembre 1960 à Munich, Allemagne, de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Novembre 2008.

CETP bigmouthmedia S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008143343/6737/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.473,

in its capacity of sole shareholder of AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.613, incorporated on 18 March 2008 pursuant to a deed of prenamed notary, published on 30 April 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1071 (the "Company"),

here represented by Barbara MALANIUK, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29th October 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares in registered form without par value to twenty-five thousand and sixty-six euro (EUR 25,066) divided into ten thousand (10,000) shares in registered form without par value by the issue of nine thousand five hundred (9,500) new shares in registered form without par value.

*Intervention - subscription - payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine thousand five hundred (9,500) new shares of the Company, in registered form and without par value, and to have it fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and sixty-six euro (EUR 12,566.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts British pounds instead of euros as currency of its capital effective as at 00.01 a.m. on October 29, 2008. The Sole Shareholder resolves to use the exchange rate between these currencies available on October 28, 2008, without changing the number of the existing shares.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary which will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to adopt a nominal value per share which will be set at one British pound (GBP 1.-). Each existing share will therefore be splitted by two (2) and, consequently, the number of shares of the Company will be twenty thousand (20,000).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolutions, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

*Declaration*

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.473,

en sa capacité d'associé unique d'AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.613, constituée le 18 mars 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire prénommé, publié le 30 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1071 (la «Société»),

ici représentée par Barbara MALANIUK, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S.à r.l., est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première décision*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent soixante six euros (EUR 12.566,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, sous forme nominative, sans valeur nominale, à un montant de vingt-cinq mille soixante six euros (EUR 25.066,-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, par l'émission de neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales, sous forme nominative et sans valeur nominale.

*Intervention - souscription - libération*

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille cinq cents (9,500) nouvelles parts sociales de la Société, sous forme nominative et sans valeur nominale, et les avoir libérées entièrement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 12.566,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Deuxième décision*

L'Associé Unique décide l'adoption par la Société de la livre sterling en remplacement de l'euro comme devise de son capital social avec effet à 00h01 le 29 octobre 2008. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change entre ces deux devises en vigueur le 28 octobre 2008, sans modifier le nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change ci-dessus a été donnée au notaire et sera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

*Troisième décision*

L'Associé Unique décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales qui sera fixée à une (1) livre sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale existante sera ainsi divisée par deux (2) et, par conséquent, le nombre des parts sociales de la Société sera de vingt mille (20.000).

*Quatrième décision*

En conséquence des décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008, LAC/2008/44696. — Reçu soixante-deux euros quatre-vingt-trois cents

Eur 0,5% = 62,83.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008142679/5770/140.

(080168144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

**Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

135618

Extrait sincère et conforme

PIAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008143724/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04619. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Forgal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.885.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2008*

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale confirme que le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

Extrait sincère et conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008143377/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 17 avril 2007

Le mandat des gérants suivants a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

Ian GALLIENNE, Administrateur de sociétés, 17, allée des Peupliers à Gerpinnes (B)

Patrick DE VOS, Administrateur de sociétés, 24, avenue Marnix à Bruxelles (B)

Pour avis sincère et conforme

Ian GALLIENNE

Référence de publication: 2008143378/9424/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Broglen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.815.

- Veuillez noter que l'adresse de l'associé unique Monsieur Ingemar Lennart Isidor Kullgern, demeurant ultérieurement au 8A, Gustav Adolfs Torg, S-21139 Malmö, Suède, a changé. Sa nouvelle adresse est la suivante:

5 Strandflyktsvägen, S-274 56 Abbekås, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broglen S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signature

Référence de publication: 2008143376/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Sword Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.238.

—  
*Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 septembre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de remplacer Mr Juan Arcas de son mandat d'administrateur par Monsieur Tony Claes, résidant professionnellement à B-1150 Bruxelles, avenue de Tervueren, 270 avec effet à la date de ce jour.

Le mandat de Monsieur Tony Claes arrivera à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2008143373/4376/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Pos Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.564.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008143697/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04487. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**RCSL, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 13, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg C 24.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres tenue à Luxembourg le 29 octobre 2008*

*Résolution unique*

L'assemblée nomme M. Gérard EISCHEN, membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce, avec adresse professionnelle au L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri, comme membre du conseil de gérance en remplacement de M. Jean-Claude WIRTH, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

*Pour le groupement d'intérêt économique RCSL*

Signature

Référence de publication: 2008144182/3822/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Morgan Stanley Infrastructure S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2346, Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary on March 26th, 2008, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1077 dated April 30th, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 137.610.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1 To increase the corporate capital by an amount of forty-one thousand seven hundred and seventy-nine dollars of the United States of America (USD 41,779.-) so as to raise it from its present amount of forty-nine thousand six hundred and thirty-two dollars of the United States of America (USD 49,632.-) to ninety-one thousand four hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 91,411.-).

2 To issue forty-one thousand seven hundred and seventy-nine (41,779) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, with a share capital of one hundred ninety-one thousand five hundred eighty euros (EUR 191,580.-) whose registered office is at 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under the number 431 252 121 and to accept payment in full for such new shares including payment of a share premium by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to items 1 to 3) of the agenda of the meeting.

5 Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of forty-one thousand seven hundred and seventy-nine dollars of the United States of America (USD 41,779.-) so as to raise it from its present amount of forty-nine thousand six hundred and thirty-two dollars of the United States of America (USD 49,632.-) to ninety-one thousand four hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 91,411.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue forty-one thousand seven hundred and seventy-nine (41,779) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

135621

*Third resolution**Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, represented by its management company Equitis Gestion SAS, a French simplified joint stock company, société par actions simplifiée, here represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of power of attorney given in Paris (France) on October 27th, 2008 (the "Subscriber").

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for forty-one thousand seven hundred and seventy-nine (41,779) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, and to make payment in cash for such new shares, together with payment in cash of a share premium in an aggregate amount of forty-one thousand seven hundred seventy-nine dollars of the United States of America and two cents (USD 41,779.02).

Therefore the aggregate amount of eighty-three thousand five hundred and fifty-eight dollars of the United States of America and two cents (USD 83,558.02) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept said subscription and payment, and to allot the forty-one thousand seven hundred and seventy-nine (41,779) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation so as to reflect the above resolutions. Said paragraph will now read as follows:

" **Art. 5. Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at ninety-one thousand four hundred and eleven dollars of the United States of America (USD 91,411.-) divided into ninety one thousand four hundred and eleven (91,411) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each."

*Estimate and expenses*

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 65,651.54 (exchange rate (median price) on October 31st, 2008: USD 1,- = EUR 0,7857).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «Morgan Stanley Infrastructure S.A.», avec siège social à L-2346, Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mars 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 30 avril 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous B 137.610.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1 Augmentation du capital social d'un montant de quarante et un mille sept cent soixante-dix-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 41.779,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille six cent trente-deux dollars des États-Unis d'Amérique (USD 49.632,-) à un montant de quatre-vingt-onze mille quatre cent onze dollars des États-Unis d'Amérique (USD 91.411,-).

2 Émission de quarante et un mille sept cent soixante-dix-neuf (41.779) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ayant un capital social de cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 191.580,-) et ayant son siège social au 9, rue de Téhéran, F-75008 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales incluant une prime d'émission par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sur base des points 1 à 3) ci-dessus de l'ordre jour.

5 Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quarante et un mille sept cent soixante-dix neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 41.779,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quarante-neuf mille six cent trente-deux dollars des États-Unis d'Amérique (USD 49.632,-) à un montant de quatre-vingt-onze mille quatre cent onze dollars des États-Unis d'Amérique (USD 91.411,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre quarante et un mille sept cent soixante-dix-neuf (41.779) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée régie par le droit de la France, représentée par sa société d'investissement Equitis Gestion SAS, une société par actions simplifiée régie par le droit de la France, ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée à Paris (France) le 27 octobre 2008 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quarante et un mille sept cent soixante-dix-neuf (41.779) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) et libérer intégralement ces parts sociales ainsi souscrites par un apport en espèces, ensemble avec une prime d'émission par apportée en espèces d'un montant total de quarante et un mille sept cent soixante-dix-neuf mille dollars des États-Unis d'Amérique et deux cents (USD 41.779,02).

En conséquence le montant intégral de quatre-vingt-trois mille cinq cent cinquante-huit dollars des États-Unis d'Amérique et deux cents (USD 83.558,02) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libération et d'attribuer les quarante et un mille sept cent soixante-dix-neuf (41.779) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus. L'édit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-onze mille quatre cent onze dollars des États-Unis d'Amérique (USD 91.411,-) représenté par quatre-vingt-onze mille quatre cent onze (91.411) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-).»

*Estimation et frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 65.651,54 (taux de change (médian price) du 31 octobre 2008: USD 1 ,-= EUR 0,7857).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, S. Dupont, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 novembre 2008, LAC/2008/45078. — Reçu trois cent vingt-sept euros cinquante cents. Eur 0,5%= 327,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008144292/5770/175.

(080169194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.578.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of November,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5th November 2008, (the Sole Shareholder), which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF4 Lux Japan Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 20 October 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that has not been amended since, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B142.578.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 by an amount of EUR 4.000 to an amount of EUR16,500 by the issuance of 32 new shares with a par value of EUR 125 each and to pay a share premium of EUR 138.57; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each by an amount of EUR 4,000 (four thousand euro) to an amount of EUR16,500 (sixteen thousand five hundred euro) by the issuance of 32 (thirty-two) new ordinary shares with a par value of EUR 125 each and to pay a share premium of EUR 138.57 (one hundred and thirty-eight euro and fifty-seven cent).

The 32 (thirty-two) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 4,138.57 (four thousand one hundred and thirty-eight euro and fifty-seven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 16,500 (sixteen thousand five hundred euro), represented by 132 (one hundred and thirty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le six novembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 novembre 2008, (l'Associé Unique),

ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 Lux Japan Investments S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 20 octobre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, non modifié depuis cette date, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.578.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 à concurrence d'un montant de EUR 4.000 pour le porter à un montant de EUR 16.500 par voie d'émission de 32 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et le paiement d'une prime d'émission de EUR 138,57 et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 4.000 (quatre mille euros) à un montant de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros) par voie d'émission de 32 (trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 138,57 (cent trente-huit euros et cinquante-sept cents).

Les 32 (trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à.r.l., de sorte que la somme de EUR 4.138,57 (quatre mille cent trente-huit euros et cinquante-sept cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 16.500 (seize mille cinq cents euros) représenté par 132 (cent trente-deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 novembre 2008, LAC/2008/45306. — Reçu vingt euros soixante-neuf cents. Eur 0,5%= 20,69.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008144300/5770/108.

(080169364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Pyxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.177.

—  
*Réunion du conseil d'administration du 31 mai 2008*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Christophe CELERIER aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008144171/642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Rayol Films S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 99.183.

—  
*Réunion du conseil d'administration du 25 mai 2008*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur James dit Jimmy DE BRABANT aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoir d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008144169/642/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Rayol Films S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 99.183.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 25 Mai 2008 à 10 heures*  
A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission d'un Administrateur:

- Monsieur Luc JAGUÉLIN, directeur commercial, né le 14 décembre 1955 à Bouchamps-les-Craon (France), demeurant au 2, rue du Fort Dumoulin -L- 1425 Luxembourg.

- L'Assemblée élit en remplacement:

- Madame Corinne CHANTEREAU, comptable, née le 06 Août 1963 à Roubaix (France), demeurant au 36, rue Op Hals -L- 3376 Leudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

2- Réélection de deux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

- Monsieur James dit Jimmy DE BRABANT, directeur de sociétés, né le 20 mars 1953 à Neuilly-sur-Seine, (France), demeurant au 40, avenue du X Septembre -L- 2550 Luxembourg.

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, rue Op Hals -L- 3376 Leudelange.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

IG INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés n ° B66562.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur James dit Jimmy DE BRABANT, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

4- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008144170/642/35.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

### **Mare Tyrrenum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.464.

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre parties le 12 juin 2008, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- VISHOUSE LTD., établie à Mahe (Republic of Seychelles), Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, . . . . .	400
Total: quatre cents parts sociales . . . . .	400

Ces parts ont été entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial , Recueil des Sociétés et Associations.

MARE TYRRENUM S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008144167/815/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

### **1903 Equity Fund Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 518.095,77.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.713.

Il résulte des résolutions des Associés en date du 14 octobre 2008 de la société 1903 Equity Fund Luxembourg que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2008:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2008:

Madame Maria Tkachenko, née le 03 mai 1974 à Moscou, Fédération de Russie, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*1903 Equity Fund Luxembourg*

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2008144161/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05033. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Bridged Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 95.464.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 novembre 2008 que, Monsieur Jérôme Domange, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008144165/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04058. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Aviartner Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2008*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2008

1. que les mandats

- de l'administrateur A, M. Robert Van Goethem, avec adresse professionnelle à Prins van Oranjelaan 277, B-1180 Bruxelles (Belgique),

- de l'administrateur B, M. Mark Redman, avec adresse professionnelle à 16 Palace Street, London SW15JD (UK),

- de l'administrateur C et président du conseil d'administration DiliVer 7 B.V.B.A., représenté par Théo Dilissen, domiciliée à Dikkemeerweg 54, B-1653 Beersel, Bruxelles (Belgique),

- de l'administrateur C et administrateur délégué, Peter Oostenenk, avec adresse professionnelle à Heidestraat 32, B-1930 Zaventem (Belgique),

- de l'administrateur D, Peter Bluth, avec adresse professionnelle à Memelstrasse 12, D-65191 Wiesbaden.

sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008;

2. que le mandat de Deloitte SA, domiciliée 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

2. que Bart de Craene, demeurant à Sleutelbloemstraat 4, B-1850 Grimbergen (Belgique) a été nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2008144168/507/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05029. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080169503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Dotcorp Finance III Private Equity Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 134.377.

L'an deux mille huit, le sixième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Dotcorp Finance III Private Equity Fund S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.377, constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 16 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 daté du 15 janvier 2008 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, précitée, le 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1855, daté du 29 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Dotcorp Finance III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.196, l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité), représentée par Steve Joseph Rosenblum, demeurant à Neuilly-sur-Seine, France, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 novembre 2008.

La procuration, mentionnée ci-dessus après avoir été signée «ne varietur» par le porteur de la procuration et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte.

Le Président nomme comme Secrétaire, Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée élit comme Scrutateur, Maître Annette Brewer, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi formé, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le bureau de l'Assemblée et le notaire, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées ensemble auprès des autorités d'enregistrement.

II. La liste de présence montre que une (1) action de commandité A (l'Action de Commandité), quatre-vingt-dix mille deux cent neuf (90.209) des cent six mille deux cent neuf (106.209) actions de commanditaire ordinaires de classe B (les Actions de Classe B) et cent (100) actions de commanditaire ordinaires de classe C (les Actions de Classe C), représentant quatre-vingt-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (84,95%) du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée par l'Associé Commandité et cinq (5) des sept (7) actionnaires commanditaires, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont préalablement connues par les actionnaires, des convocations ayant été envoyées en date du 29 octobre 2008 par lettres recommandées avec avis de réception à tous les actionnaires commanditaires de la Société.

III. A moins qu'il en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les statuts de la Société (les Statuts).

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société; et
2. Divers.

IV. L'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les détenteurs conjoints comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.2. Les Actions sont et continueront d'être sous forme nominative. La Société émettra un certificat d'inscription nominative témoignant de l'inscription de l'Actionnaire en cause dans le registre des Actions de la Société et le nombre d'Actions détenues par lui/elle sur demande écrite de l'Actionnaire.

6.3. Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. Ce registre exposera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions détenu par lui/elle, les montants libérés sur chaque Action et le transfert d'Actions ainsi que les dates de tels transferts.

6.4. Tout transfert d'Actions de Classe B par un Détenteur d'Actions de Classe B, à un tiers non Actionnaire, est sujet à un droit de premier refus de transfert (le Droit de Premier Refus de Transfert) accordé aux autres Détenteurs d'Actions de Classe B, tel que décrit ci-dessous.

6.5. Tout Détenteur d'Actions de Classe B qui souhaite transférer ses Actions de Classe B (le Cédant) à un cessionnaire déclaré, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), notifiera son intention à l'Associé Commandité, par lettre recommandée. Une telle lettre comportera les informations relatives au nombre d'Actions de Classe B que le Cédant souhaite transférer (les Actions Cédées), le ou les Cessionnaires auxquels il souhaite transférer les Actions Cédées, le prix convenu et l'engagement écrit du ou des Cessionnaires indiquant qu'il(s) a (ont) la ferme intention d'acquérir les Actions Cédées, qu'il(s) est (sont) lié par les Statuts de la Société et par les obligations attachées aux Actions Cédées (la Lettre Initiale de Transfert).

6.6. Dans les (5) jours francs suivant la réception de la Lettre Initiale de Transfert par l'Associé Commandité, l'Associé Commandité notifiera l'information de la cession par lettre recommandée avec accusé de réception (la Seconde Lettre de Transfert) aux autres Détenteurs d'Actions de Classe B indiquant le nombre d'Actions Cédées, objet du transfert et le prix, afin de permettre à tout Détenteur d'Actions de Classe B d'exercer son Droit de Premier Refus de Transfert sur les Actions Cédées.

6.7. Le Droit de Premier Refus de Transfert de chaque Détenteur d'Actions de Classe B doit être calculé pro rata au nombre d'Actions qu'il détient au moment de la réception de la Seconde Lettre de Transfert.

6.8. La Seconde Lettre de Transfert sera accompagnée d'une copie de la Lettre Initiale de Transfert et demandera à chaque Détenteur d'Actions de Classe B d'indiquer par lettre recommandée, dans les quinze jours francs suivant la réception de la Seconde Lettre de Transfert (i) s'il souhaite exercer ou non son Droit de Premier Refus de Transfert, (ii) le nombre d'Actions Cédées sur lequel il souhaite exercer son Droit de Premier Refus de Transfert et (iii) s'il souhaite préempter plus d'Actions de Classe B que ce que le pro rata d'Actions de Classe B lui permet au cas où tous les Détenteurs d'Actions de Classe B ne feraient pas usage de leur Droit de Premier Refus de Transfert (le Droit d'Election), étant entendu que si toutes les Actions Cédées ne sont pas préemptées, suite à l'exercice par les autres Détenteurs d'Actions de Classe B de leur Droit de Premier Refus de Transfert et de leur Droit d'Election, toutes les Actions Cédées pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire. Un Détenteur d'Actions de Classe B sera considéré comme n'ayant pas fait usage de son Droit de Premier Refus de Transfert, si l'Associé Commandité ne reçoit pas de réponse de la part du Détenteur d'Actions de Classe B dans le délai imparti.

6.9. Dans les quinze jours francs suivants, l'Associé Commandité déterminera le nombre d'Actions Cédées qui n'aura pas été l'objet du Droit de Premier Refus de Transfert ou du Droit d'Election. Si toutes les Actions Cédées n'ont pas été transférées aux autres Détenteurs d'Actions de Classe B après l'exercice du Droit de Premier Refus de Transfert et du Droit d'Election, le Droit de Premier Refus de Transfert et le Droit d'Election sera censé ne pas avoir été exercé pour les Actions Cédées et le Cédant pourra céder au Cessionnaire selon les conditions indiquées dans la Lettre Initiale de Transfert.

6.10. Les Actions de Classe C seront inaliénables pendant une période de dix (10) ans, à compter du 6 novembre 2008 (la Période d'Inaliénabilité), à l'exception de toute cession d'Actions de Classe C exercée en accord avec l'Associé Commandité ou à l'exception de toute cession d'Actions de Classe C résultant de l'exercice de l'option d'achat conclue le 6 novembre 2008 entre Dotcorp Finance S.à r.l. et Madame Annie Fertou.

6.11. Après la Période d'Inaliénabilité, les Actions de Classe C ne pourront être transférées (tant à des Actionnaires qu'à des tiers non Actionnaire) que sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité et selon la procédure décrite ci-dessous.

6.12. Tout Détenteur d'Actions de Classe C qui souhaite transférer ses Actions de Classe C (le Cédant Classe C) à un cessionnaire proposé (le Cessionnaire Classe C) doit en donner notification immédiate à l'Associé Commandité, en indiquant le nombre d'Actions de Classe C qu'il souhaite transférer, la(les) personne(s) auxquelles il souhaite les transférer, le prix envisagé (l'Avis de Transfert).

Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis de Transfert, l'Associé Commandité doit informer le Cédant Classe C, par lettre recommandée, de son acceptation ou non du transfert proposé.

L'Associé Commandité a toute discrétion dans sa décision, sans restriction aucune, et n'est pas tenu d'en faire connaître les motifs.

Le Cédant Classe C et l'Associé Commandité peuvent valablement renoncer aux formalités ci-dessus, d'un commun accord, par des dispositions contractuelles.

S'il refuse le Cessionnaire Classe C proposé, l'Associé Commandité doit alors proposer un autre cessionnaire ou proposer à l'assemblée générale des associés de la Société le rachat par la Société des Actions de Classe C transférées, aux conditions prévues par la Loi.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, apposons notre cachet et signature à la ville de Luxembourg.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. J. Rosenblum, C. Feyereisen, A. Brewer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 11 novembre 2008. LAC/2008/45301. — Reçu douze euros Eur 12,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008144291/5770/126.

(080169270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.770.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 27th October 2008; (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142 145, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, not yet published, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 23 October 2008, not yet published. No other amendments have been made since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the amendment of article 2 of the articles of association.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder of the Company decides to amend the article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 2.** The object and the sole purpose of the Company is: (a) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in (i) Shining Nova the Fifth A TMK and (ii) Shining Nova the Fifth B TMK (collectively hereinafter referred to as the TMKs), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan and (i) Toranomom the First Lease Management KK (ii) KK Urban Flats Master Lease 4 (iii) Gofukubashi Lease Management KK and (iv) Irifunebashi Lease Management KK (collectively, hereinafter referred to as the KKs; TMKs and KKs are collectively hereinafter referred to as the Subsidiaries; and the Subsidiaries and the assets owned by them are collectively hereinafter referred to as the Investment) and to enter into and comply with the agreements in relation to these share

ownerships and the Investment to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the redemption in full of the specified bonds of TMKs expected to be issued to Shinsei Bank, Limited (together with its successors and permitted assigns, the Bondholder) on or about 30 October 2008 (the Specified Bonds). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in the Subsidiaries, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to cause the Subsidiaries to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bonds (collectively, the Bond Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Bond Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity from issuance of the Specified Bonds until the redemption of the Specified Bonds, the Company shall (except as otherwise permitted by the Bond Documents or consented to in writing by the Bondholder):

1. not engage in any business unrelated to its ownership interest in the Subsidiaries;

2. not have any assets other than its ownership interest in the Subsidiaries and assets reasonably related thereto;

3. not commingle its assets with those of any other person;

4. not guarantee or become obligated for the debts of any person or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others, except in connection with any indemnification of any director and/or officer (or any person which employs or is a partner of any such director and/or officer) in the ordinary course of business;

5. not acquire obligations or securities of any equity owner or holder of beneficial interests in such person;

6. not pledge or collaterally assign its assets for the benefit of any person, or make or permit to remain outstanding any loans or advances to any person, other than the Bondholder;

7. not incur, create or assume any indebtedness other than indebtedness permitted under its organizational documents or the Bond Documents (it being understood that it may issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholder in exchange for the funds received from its shareholder to finance the Investment);

8. maintain books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks and prepare tax returns which are separate and apart from those of any other person;

9. comply in all material respects with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organisational documentation as of the date of the issuance of the Specified Bonds;

10. hold itself out as being a person separate and apart from each other person, conduct its business in its own name and exercise reasonable efforts to correct any known misunderstanding regarding its separate identity;

11. pay its own liabilities out of its own funds and allocate fairly and reasonably any overhead for shared office space;

12. have no employees but shall maintain a sufficient number of agents in light of its contemplated business operations;

13. observe all applicable corporate or company formalities in all material respects;

14. maintain an arm's length relationship with any affiliate;

15. only have a single manager who is an "Independent Manager" (as defined in Article 12); and

16. not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns an interest to take, cause or allow any "Significant Action" (as defined in the Bond Documents) without the consent of its Independent Manager."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 octobre 2008, (l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeoise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142 145, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, non encore publié, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 23 octobre 2008, non encore publié.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur la modification de l'article 2 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 2.** La Société a pour unique objet

(a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder des participations dans (i) Shining Nova the Fifth A TMK et (ii) Shining Nova the Fifth B TMK (ci-après reprises sous le terme collectif de les TMKs), susceptibles d'acquérir des biens immobiliers et des intérêts dans des trusts détenant des biens immobiliers au Japon et (i) Toranomom the First Lease Management KK, (ii) KK Urban Flats Master Lease 4, (Ni) Gofukubashi Lease Management KK et (iv) Irifunebashi Lease Management KK (reprises ci-après sous le terme collectif de KKs, les TMKs et les KKs sont ci-après reprises sous le terme collectif de Filiales; et les Filiales et les avoirs qu'elles détiennent sont ci-après repris sous le terme d'Investissement) et de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à ces détentions de parts et de l'Investissement, et de s'y conformer. La Société restera à tout moment une entité à objet unique, ce jusqu'au remboursement total des obligations spécifiées des TMKs (les Obligations Spécifiées) dont l'émission est prévue pour le 30 octobre 2008 au bénéfice de Shinsei Bank, Limited (ci-après défini, ensemble avec ses successeurs et ayants-cause autorisés, l'Obligataire). La Société est limitée à l'objet social énuméré ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions des Filiales, y compris, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. faire en sorte que les Filiales concluent, exécutent et remplissent leurs engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées (repris sous le terme collectif de Documents d'Obligation);

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou qui sont liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes ou de l'une des transactions envisagées par les Documents d'Obligation ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, attachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

c) En vue de rester une société à objet social unique depuis l'émission des Obligations Spécifiées jusqu'au remboursement de celles-ci, la Société doit (sauf stipulation contraire dans les Documents d'Obligations ou accord écrit de l'Obligataire):

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans les Filiales ou sa participation indirecte dans les avoirs détenus par Les Filiales;

2. ne pas détenir des avoirs autres que sa participation dans les Filiales et les avoirs liés raisonnablement à cette participation;

3. ne pas mélanger ses avoirs à ceux d'une autre personne, quelle qu'elle soit;

4. ne garantir ou être tenue des dettes d'aucune personne ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, sauf dans le contexte d'une indemnisation des administrateurs et/ou gérants (ou de toute personne qui a employé ces administrateurs et/ou gérants, ou en est associée) dans le cadre des affaires courantes;

5. ne pas acquérir d'obligations ou de sûretés d'un quelconque actionnaire/associé ou détenteur d'intérêts spéciaux dans toute personne;

6. ne gager ou transférer collatéralement ses avoirs au profit d'aucune personne, ni consentir de prêt ou d'avance à une personne autre que l'Obligataire;

7. ne pas contracter ou reprendre de dettes autres que celles autorisées par ses statuts et autres documents organisationnels ou les Documents d'Obligation (étant entendu qu'elle peut émettre des certificats de dette préférentiels (preferred equity certificates) ou des instruments de dette similaires envers ses actionnaires en échange des fonds reçus de ceux-ci pour financer l'Investissement);

8. maintenir des livres, des registres, des comptes, des états financiers, du papier à en-tête, des factures, des chèquiers et remplir les déclarations fiscales, séparés et distinctifs;

9. se conformer dans tous les domaines à toutes limitations de pouvoirs et exigences d'individualité susceptibles d'être stipulés par ses statuts à partir de la date d'émission des Obligations Spécifiées;

10. apparaître comme une personne séparée et distincte, exercer son activité en son nom propre et exercer des efforts raisonnables visant à corriger toute situation équivoque eu égard à son identité distincte;

11. régler ses dettes à partir de ses fonds propres et répartir de façon équitable et raisonnable les frais, en cas de partage de bureaux;

12. ne pas avoir d'employés mais maintenir un nombre suffisant de représentants eu égard aux opérations envisagées;

13. respecter les formalités matérielles applicables aux personnes morales et aux entreprises;

14. maintenir des conditions de marché dans ses relations avec ses affiliés;

15. n'avoir qu'un seul gérant, qui est un "Gérant Indépendant" (tel que défini à l'article 12); et

16. ne pas induire, permettre à, autoriser d'autre entité à objet unique dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte de se livrer à, d'induire ou de permettre "d'Action Significative" (telle que définie dans les Documents d'Obligation) sans le consentement préalable de son Gérant Indépendant."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008. LAC/2008/44680. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008144293/5770/190.

(080169217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

**Weinberg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.907.

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 7 novembre 2008 au siège social de la société Weinberg Real Estate S.à r.l., que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B Mr. Vincent Vaitty, avec effet au 23 septembre 2008.

2. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée, avec effet au 23 septembre 2008:

Mr. Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008144159/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 31 août 2008, Monsieur Thomas Zeeb a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration du 19 septembre 2008 a nommé les personnes suivantes au poste de délégués à la gestion journalière prenant effet le 19 septembre 2008:

- Marcus Thompson, Frankfurter Straße 60-62, D - 65760 Eschborn
- Katja Rosenkranz, Frankfurter Straße 60-62, D - 65760 Eschborn
- Stefan Lepp, 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Philip Brown, 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO), 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Andreas Wolf, Frankfurter Straße 60-62, D - 65760 Eschborn
- Thomas Eichelmann, Frankfurter Straße 60-62, D - 65760 Eschborn
- Marcus Thompson, Frankfurter Straße 60-62, D - 65760 Eschborn
- Katja Rosenkranz, Frankfurter Straße 60-62, D - 65760 Eschborn
- Michael Jaeggi, 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Philippe Seyll 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Mark Gern 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Stefan Lepp 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Philip Brown 42, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Philippe Metoudi, 8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square, Hong-Kong Central

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008144155/2229/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Securities and Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.609.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 octobre 2008*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur BENEDETTI Gianpietro sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. INDEPENDANT S.A.R.L. est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SECURITIES AND ASSETS S.A.

Jean-Marc HEITZ / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008144044/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Beckham Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 106.428.

—  
*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 septembre 2005 que DLJ Real Estate Capital Funding III, INC a transféré ses 500 parts sociales à  
- RECP III Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104969.

Depuis lors les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

RECP III Holdings, 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

*Beckham Management*

Signature

Référence de publication: 2008144151/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Intekbio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 90.675.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 09 mai 2008 à 10 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27/04/1962 à Blois (France), demeurant au 36 Domaine Op Hais L-3376 Leudelange.

- Madame Corinne MARQUILIE, employée privée, née le 06/08/1962 à Roubaix (France), demeurant au 36 Domaine Op Hals L-3376 Leudelange.

- Madame Jennifer GYSS, employée privée, née le 09/05/1979 à Thionville (France), demeurant au 7, rue Saint Jacques F-57855 Saint Privat la Montagne (France).

2- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean Pierre COUESNON, né le 15/09/1962 à Aubepierre (France), demeurant 13 Résidence Bernard Palissy F-77210 Avon (France), de son poste de Commissaire aux comptes et élit en remplacement:

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B66 562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe CHANTEREAU, pré-qualifié, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2013.

4 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2008144174/642/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Midi 23, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Art Security (Luxembourg)).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2008143915/206/14.

(080168685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**DSI International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MFG International, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.523.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008  
L080028838.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008143901/239/14.

(080169000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**France TopCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 131.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2008.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008143890/231/14.

(080168404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Raley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 135.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Henri HELLINCKX  
*Notaire*

Référence de publication: 2008143923/242/12.

(080168669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Société de Participations François Muller, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 19.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

*Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANCOIS MULLER S.A R.L.*

Signature

Référence de publication: 2008143882/1345/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04408. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080168585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Peramia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 129.876.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/11/08.

*Pour Peramia S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008143838/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03835. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080168654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Annen SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Manternach, route de Schoreshof.  
R.C.S. Luxembourg B 104.689.

Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008143837/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04485. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080168587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Titan Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 123.670.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143881/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03753. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080168489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Clerical Medical Europe Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.063.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143883/2600/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05150. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 140.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008143885/5770/13.

(080168457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Schwarzer Peter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant.  
R.C.S. Luxembourg B 104.831.

En date du 09 avril 2008, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Carlo FALLIS a cédé les 500 parts sociales qu'il détient à Monsieur Pascal SOFFIATURO

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société SCHWARZER PETER S.à r.l. est la suivante:

- Monsieur Pascal SOFFIATURO, né le 02 août 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6740 Grevenmacher détient 500 parts sociales

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 8 mai 2008*

L'Associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Carlo FALLIS demeurant à L-9213 Diekirch, 10, rue de Brabant, de ses fonctions de gérant unique avec effet immédiat en date du 08 mai 2008

- nomination de Monsieur Pascal SOFFIATURO né le 02 août 1973 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-6740 Grevenmacher, 3, rue du Stade aux fonctions de gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 09 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144152/1218/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

**Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 78.728.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 13 août 2008*

En date du 13 août 2008, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

de modifier les mandat de

- Monsieur Marcel Finker, Administrateur et Président,
- Monsieur Jean-Pierre Grimaud, Administrateur et Vice-Président,

avec effet au 29 août 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 novembre 2008.

*Swiss Life Funds (LUX) Management Company*

Signature

Référence de publication: 2008144150/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

### **Zademar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.934.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 octobre 2008*

Monsieur CARLODALATRI Bruno et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ZADEMAR S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008144043/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

---

### **Glavyc SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.842.

—  
Les comptes annuels arrêtés en EUR au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Alain C. Strivay

BP 1128, L-1011 Luxembourg

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008143874/9567/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05579. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 128.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008143894/239/12.

(080169032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 118.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature  
Notaire

Référence de publication: 2008143924/242/12.

(080168514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Wivano SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 85.328.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008143889/5770/12.

(080168852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Kieffer et Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8414 Steinfort, 8, rue Collart.  
R.C.S. Luxembourg B 125.068.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143750/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09730. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Kalmus Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 66.891.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

135641

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143751/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00308. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Promilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.591.

—  
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PROMILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 73, rue des Romains, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.591 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 octobre 2008.

*Résolution*

L'assemblée décide:

- de transférer le siège de L-8041 Strassen, 73, rue des Romains à L-8010 Strassen, 134, route d'Arlon.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Administrateur*

Référence de publication: 2008143755/1801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Endurance HC Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.024.

—  
*Extrait de la résolution unique du conseil de gérance du 25 février 2008*

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer avec effet au 25 février 2008 le siège social de la Société du 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen, au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 novembre 2008.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008143756/1273/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

---

**Biofueltechnics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.222.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23. August 2007 abgehalten in Luxemburg*

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz ab dem 1. September 2007 von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, zu verlegen.

Luxembourg, den 23. August 2007.

Biofueltechnics S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008143757/1276/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Willingboro Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 44.796.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2008*

- L'Assemblée a accepté les démissions des deux Administrateurs, Monsieur Luc Hansen et Monsieur John Seil et du Commissaire aux Comptes Audiex S.A.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs et du Commissaire démissionnaires en nommant M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et la société Director S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs, et Luxfiducia Sàrl, 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux Comptes. Ces mandats sont confirmés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008143774/1629/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Carrelages de Cillia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 142.817.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges DE CILLIA, maître carreleur, né le 17 août 1956 à Luxembourg, demeurant à L-7343, Steinsel, 6, rue des Templiers.

2.- Monsieur Marco DE CILLIA, maître carreleur, né le 19 décembre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-7346, Steinsel, 26, An de Bongerten,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelages avec l'achat, la vente, l'import, l'exporte et le commerce de tous genres d'articles de la branche comme carrelages, matériaux de construction, sanitaires, meubles de salle de bain, cuisines équipées, cheminées ainsi que confection de chapes, pose de carrelages et pierres naturelles et toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Carrelages De Cillia S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100.00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Georges DE CILLIA, prénommé, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
2.- Monsieur Marco DE CILLIA, prénommé, soixante-deux parts sociales . . . . .	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille huit.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco DE CILLIA, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges DE CILLIA, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-7333, Steinsel, 68, rue des Prés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Georges De Cillia, Marco De Cillia, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2008, LAC/2008/44934. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros (62 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008142753/227/86.

(080167942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

### **Azzura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.896.

### — STATUTS

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);

2.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 07 novembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de : «AZZURA S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition Générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «PROCEDIA S.à r.l.», prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- La société «CRITERIA S.à r.l.», prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164) ;

2.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- la société «MARBLEDEAL LIMITED», une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

*Cinquième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14101. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008145126/239/178.

(080170574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

**Ruvo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.274.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RUVU S.A.", avec siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 598 du 17 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 26 février 2008, respectivement numéro 480 du 25 février 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Geert DIRKX, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Hélène SCHORR, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des 29.100 (vingt-neuf mille cent) actions existantes;
2. Annulation du capital autorisé tel qu'initialement prévu à l'article 5, alinéa 2 des statuts et suppression des alinéas 2, 4, 5 et 6 de l'article 5 des statuts;

3. Augmentation du capital social de la société à raison de 491.535,- EUR (quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 33.465,- EUR (trente-trois mille quatre cent soixante-cinq euros) à 525.000,- EUR (cinq cent vingt-cinq mille euros) par émission de 5.900 (cinq mille neuf cents) actions nouvelles et décide de refixer la valeur nominale des actions à 15,- EUR (quinze euros) chacune;

4. Souscription des 5.900 (cinq mille neuf cents) actions nouvelles;

5. Modification subséquente des statuts;

6. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 29.100 (vingt-neuf mille cent) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler le capital autorisé tel qu'initialement prévu à l'article 5, alinéa 2 et en conséquence de supprimer les alinéas 2, 4, 5 et 6 de l'article 5 des statuts.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-cinq euros (491.535,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille quatre cent soixante-cinq euros (33.465,- EUR) à cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq mille neuf cents (5.900) actions nouvelles et de refixer la valeur nominale des actions à quinze euros (15,- EUR) chacune.

*Souscription et Libération*

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital s'est faite par incorporation partielle des réserves, qui est à la disposition de la société et l'émission des cinq mille neuf cents (5.900) actions, entièrement souscrites par l'actionnaire unique.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (525.000,- EUR), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation dans la langue de pays, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirx, H. Schorr, P. Van Nugteren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 novembre 2008. LAC/2008/45075. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008144294/5770/74.

(080169223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.